



CLASSIFICATION DES DIFFÉRENTS ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS



Organismes
Réglementés



Dans le cadre de la réglementation européenne, les **organismes dits nuisibles réglementés ou ONR** sont classés selon leurs **dispersions géographiques** et leurs **impacts possibles sur les végétaux**, tant d'un point de vue économique, patrimonial qu'environnemental.

○ Les organismes nuisibles réglementés sont classés en 3 catégories

1 Les OQP qui sont les organismes nuisibles réglementés de quarantaine prioritaire.

Ils sont au nombre de 20 et ne sont pas encore présents sur notre territoire.

2 Les OQ qui sont les organismes nuisibles réglementés de quarantaine regroupant les OQUE (organismes de quarantaine de l'Union Européenne) ainsi que les OQZP (organismes de quarantaine de zone protégée).

Il en existe 150 à 200. Ces organismes sont généralement très peu disséminés sur notre territoire voire absent.

3 Les ONRQ qui sont les organismes nuisibles non réglementés de quarantaine.

Ils sont approximativement au nombre de 200 et sont présents, parfois même largement répandus, sur notre territoire.

Tous ces organismes sont susceptibles de provoquer des dégâts sur les végétaux de production ou d'ornement et ont des incidences directes sur les filières agricoles.

Ainsi, la **surveillance biologique** du territoire est la solution la plus efficace pour limiter ou **éviter la propagation** de toutes ces classes d'organismes. Cette surveillance se décline sous différentes méthodes ; les **prospections**, les **piégeages** et les **prélèvements asymptomatiques**. Quand un OR est repéré, des solutions sont mises en place pour permettre l'éradication ou l'enrayement de celui-ci. En région Centre-Val de Loire, 2 exemples illustrent bien l'intérêt et l'efficacité de la surveillance biologique du territoire :

- Le **capricorne asiatique** (*Anoplophora glabripennis* – OQP), détecté dans la ville de Gien en 2003 et qui fait l'objet d'un suivi annuel permettant son confinement.

- La **flavescence dorée** (OQ) qui est absente de notre région grâce à une surveillance annuelle qui a permis de repérer et d'éradiquer cet organisme avant qu'il ne se dissémine.

Certains de ces organismes peuvent également se retrouver dans nos jardins, il est donc nécessaire d'élargir cette surveillance aux JEVI. Cette année, nous vous proposons de découvrir **8 bioagresseurs** étroitement surveillés en France et dans notre région. Ces organismes vous sont présentés dans le tableau ci-dessous et feront l'objet d'un article à chaque parution du bulletin.

		Classification	Maladies	Ravageurs
Surveillance des bio-agresseurs - Année 2021	OR Organismes Réglementés	OQP Organismes de Quarantaine Prioritaires	Maladie de Pierce <i>Xylella fastidiosa</i>	Longicorne à col rouge <i>Aromia bungii</i>
				Capricorne asiatique <i>Anoplophora glabripennis</i>
				Scarabée japonais <i>Popilla japonica</i>
	OR Organismes Réglementés	OQ Organismes de Quarantaine	Virose ToLCNDV <i>Tomato Leaf Curl New Delhi virus</i>	
			Feu bactérien <i>Erwinia amylovora</i>	
		ORNQ Organismes Réglementés Non de Quarantaine		Acarien du fuchsia <i>Aculops fuchsiae</i>
	ONR Organismes Non Réglementés			Brun du pélargonium <i>Cacyreus marshalli</i>